

Mactac Protect Pro

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Mactac Protect Pro est un film adhésif transparent de 203 µm en polyuréthane thermoplastique (TPU) aliphatique recouvert d'une couche de finition haute brillance. Le film est doté d'une feuille de protection en PET afin de préserver sa finition haute brillance. La couche de finition autoréparatrice aide à préserver l'esthétique du véhicule en permettant la réparation des rayures légères ou moyennes lorsque celles-ci sont chauffées par le soleil ou une autre source de chaleur (par exemple, un pistolet thermique, de l'eau chaude). La conception du film garantit la résistance aux taches et de bonnes performances en extérieur.

Matériau frontal: Film de polyuréthane thermoplastique (TPU) de 165 µm.

Adhésif: Adhésif acrylique permanent.

Protecteur: Support dorsal siliconé en PET 75 µm.

UTILISATION HABITUELLE

Le Mactac Protect Pro est un film protecteur de peinture conçu pour protéger la finition d'un véhicule. Le film est spécialement conçu pour atténuer les impacts causés par les gravillons ou les débris routiers, ainsi que les dommages causés par les insectes, les rayures légères et la décoloration sur les surfaces métalliques peintes. Il est également idéal pour protéger les surfaces de véhicules particulièrement exposées telles que les rétroviseurs, les ailerons, les bas de caisse, etc. Il offre une protection optimale sur les véhicules lorsqu'il est appliqué sur des surfaces peintes complètement sèches.

TRANSFORMATION

Mactac Protect Pro doit être appliqué conformément aux instructions du BT 8.0. « Guide d'application : Mactac Protect Pro », disponible dans la section ressources sur www.mactacgraphic.eu. Le Mactac Protect Pro peut être facilement découpé manuellement ou avec des traceurs de découpe numériques. Il peut également être appliqué par dessus u, film de covering de la série Mactac Color Wrap.

Remarque : Toujours stocker la matière non utilisée bien serrée et sécurisée sur la bobine. Ne pas laisser de morceaux découpés et toujours équipés de la feuille de protection sans les enrôler fermement sur un mandrin ou une autre bobine. L'utilisateur final doit tester la compatibilité avec les peintures et les vernis avant l'utilisation. L'utilisateur final doit

tester la compatibilité avec d'autres liquides d'application, gels ou produits de nettoyage que ceux recommandés dans le BT 8.0. « Guide d'application : Mactac protect Pro' L'utilisateur final doit tester la compatibilité avec des peintures et des vernis avant l'utilisation.

DURÉE DE VIE

Un an entreposé à 22°C avec un taux d'humidité relative de 50-55 % (dans l'emballage d'origine).

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Valeurs moyennes Méthode de test

Épaisseur (µm)		
Film TPU avec couche de finition	165	ISO 534
Total (TPU + Adhésif)	203	ISO 534
Support dorsal	75	ISO 534

Informations sur le matériau frontal, 23°C

Résistance à la traction (MPa)	18	ISO 527
Allongement de rupture (%)	250	ISO 527

Informations sur l'adhésif, 23 C (N/25 mm)

Pelage 180° sur acier inoxydable

- appliqué 20 min	14	FTM1
- appliqué 24 heures	19	FTM1

Stabilité dimensionnelle

Retrait (l semaine à 70°C appliqué sur de l'aluminium)	>0,15	FTM14
--	-------	-------

Plages de températures

Application (°C)	>10	
Utilisation finale (°C)	De -40 à 100	

Résistance aux solvants et aux produits chimiques

Résistance à la plupart des produits de nettoyage doux, acides légers, diesels, huiles	Exposition de 24 heures	Aucun changement significatif
--	-------------------------	-------------------------------

moteur, nettoyants SWC et solutions à base d'eau et de savon		
--	--	--

DURABILITÉ ATTENDUE

Durabilité attendue			
	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Exposition verticale	10 ans	8 ans	6 ans
Exposition horizontale	7 ans	4 ans	3 ans

Ces informations reposent sur le vieillissement artificiel.

Pour plus d'informations sur la durabilité et la classification des zones, veuillez vous reporter au BT 7.5 « Durabilité en extérieur pour Éléments graphiques - Films auto-adhésifs Mactac ».

L'exposition à des températures extrêmes, à la lumière ultraviolette, ainsi qu'aux conditions que connaissent les pays du sud de l'Europe, les régions tropicales, subtropicales ou désertiques, entraînera une détérioration plus rapide. Cette constatation s'applique également aux zones polluées, aux régions à haute altitude et à l'exposition orientée vers le sud.

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Pour plus d'informations sur la durabilité et l'exposition, veuillez consulter le « Bulletin technique TB 7.5 Outdoor Durability of Mactac Graphics - Self-adhesive films » sur le site Web [www.https://www.mactacgraphics.eu](https://www.mactacgraphics.eu).

Avery Dennison garantit que ses produits sont conformes à leurs spécifications. Avery Dennison ne consent aucune garantie expresse ou implicite concernant les Produits, y compris, notamment des garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à une utilisation spécifique et/ou d'absence de contrefaçon. Tous les produits Avery Dennison sont vendus, sous réserve que l'acheteur ait déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à l'usage qu'il entend en faire. Le produit est garanti pendant une période est d'un (1) an à compter de la date d'expédition, sauf disposition expresse contraire mentionnée dans la fiche technique du produit. Tous les produits Avery Dennison sont vendus conformément aux conditions générales de vente d'Avery Dennison, cf.

<http://terms.europe.averydennison.com>. La responsabilité globale d'Avery Dennison vis à vis de

l'acheteur, que ce soit du fait de négligence, rupture de contrat, allégations mensongères ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le prix des produits déclarés défectueux, non conformes, endommagés ou non livrés, ayant entraîné cette responsabilité, tel que figurant sur les factures (prix net) envoyées à l'acheteur, pour chaque événement ou série d'occurrences. Avery Dennison ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis à vis de l'acheteur en cas de perte ou dommage indirect, accessoire, accidentel ou blessure, y compris, notamment, perte de profits anticipés, de clientèle, atteinte à la réputation, pertes ou dépenses résultant de réclamations de la part de tiers."